



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 juin 2023

N° 230609052

AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2022-2023-2024-2025 entre la ville et le Générateur

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à vingt et une heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 2 juin 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - Mme SCHAFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - Mme LABADO - M. BENAOUADI - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 27

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 0

ABSENTS REPRESENTES M. SEHIL par M. GUITOUNI - M. MASO par Mme JAY - M. LEFEUVRE par M. EL ARCHE - Mme POP par M. MOKHBI - Mme GROUX par Mme VILATA - M. PELLETIER par Mme HERRATI.

SECRETARE Farid EL ARCHE

La séance est ouverte à 21h00.

.../...

AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2022-2023-2024-2025 entre la ville et le Générateur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. David ALLAIS Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n° 211216145 en date du 16 décembre 2021, portant Approbation d'une convention quadriennale pour les années 2022/2023/2024/2025 entre la ville de Gentilly et l'association Arts diffusion/Le Générateur

VU l'avenant à la convention pluriannuelle 2022-2023-2024-2025 entre la Ville de Gentilly et l'association Arts diffusion/Le Générateur Arts diffusion/Le Générateur,

VU le budget communal,

CONSIDERANT le partenariat entre la ville de Gentilly et l'association Arts diffusion/Le Générateur,

CONSIDERANT le rayonnement métropolitain croissant du Générateur,

CONSIDERANT les besoins du service culturel pour sa programmation,

APRES examen par la Commission « Une ville d'émancipation, d'éducation et d'avenir » en date du 30 mai 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** l'avenant à la convention pluriannuelle 2022-2025 entre la commune de Gentilly et l'association Arts diffusion/Le Générateur Arts diffusion/Le Générateur.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Madame la maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 16 juin 2023

Reçu en préfecture le 16 juin 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-20230609-9396-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN



